



# **contre l'austérité, pour le progrès social :** **le 29 février 2012, AGISSONS !**

***Le 29 février prochain, DANS TOUS LES PAYS D'EUROPE, LE MEME JOUR, les salariés vont se mobiliser pour refuser l'austérité et pour mettre l'emploi et la justice sociale au cœur des priorités.***

La réponse à la crise, qui remporte l'unanimité politique en Europe aujourd'hui, est celle de l'austérité et de la discipline budgétaire. **Couper dans les salaires, dans la protection sociale, attaquer les mécanismes de négociation, hyper flexibiliser les contrats de travail, voilà ce que les idéologues néolibéraux proposent comme seul horizon !**

Le 30 janvier 2012, un Sommet a finalisé un nouveau traité international qui fait un pas de plus vers l'austérité et prévoit des sanctions en cas de déficits. Ce traité, qui devrait être adopté par le Conseil européen des 1<sup>er</sup> et 2 mars, grave dans le marbre la discipline budgétaire et risque d'enfoncer l'Europe dans la récession.

Face aux chefs d'États et de gouvernements qui s'apprêtent à signer ce nouveau traité, en dehors de toute procédure et consultation démocratiques, les organisations syndicales réunies dans la Confédération Européenne des Syndicats appellent ensemble à agir dans chaque pays pour dire non à l'austérité et exiger des réponses pour l'emploi et la justice sociale.

Ensemble en Europe, empêchons que des mesures arbitraires soient prises remettant en cause toute négociation nationale, sectorielle et d'entreprise et réduisant les capacités d'intervention des salariés avec leurs organisations syndicales.

Le choix de l'austérité générale en Europe se décline par des choix politiques dans chaque pays. Ainsi en France, refusons la « TVA sociale » et les accords de compétitivité ! La TVA est l'impôt le plus inégalitaire et son augmentation diminuera le pouvoir d'achat du plus grand nombre de salariés, de retraités, de privés d'emploi.

Quant aux accords de compétitivité, pour lesquels le Président de la République dit donner deux mois pour une négociation employeurs/syndicats, sa majorité parlementaire tente le coup de force de modifier le droit du travail avant la négociation.

Un projet de loi « Warsman » priverait tout recours aux salariés pour le respect de son contrat de travail, en particulier sur les horaires et la rémunération. Par le chantage à l'emploi, le salarié n'aurait comme choix que de nouveaux horaires et/ou une baisse de salaire ou bien le licenciement.

Ces accords de compétitivité portent la remise en cause du droit social français et du contrat de travail. Plus globalement, âge de départ à la retraite, conventions collectives, procédures de licenciement, salaire minimum, droit de grève, Services Publics et Protection Sociale...tout devrait passer à la moulinette.

**La CGT propose de porter d'autres exigences sur l'emploi, les salaires, les conditions de travail et le travail lui-même, sur la place faite aux salariés dans la société, sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur la solidarité entre les générations et sur l'avenir de notre jeunesse.**

**le 29 février 2012,  
décidons de l'arrêt de travail  
participons massivement au  
RASSEMBLEMENT à ARLES  
- Place de la République à 10 H 30 -**